

Nouvelles

Avril 2022



-
- **Aux fins d'analyse : liste des avis d'intention soumis au concours 2023 du Fonds d'innovation**
 - **12 avril 2022 : date limite pour soumettre une proposition au concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**
 - **19 mai 2022 : date limite pour soumettre un avis d'intention au concours intégré du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**
 - **Printemps 2022 : versement des paiements du Fonds d'exploitation des infrastructures**
 - **Modifications à la page du « Fonds d'exploitation des infrastructures » dans le Système de gestion des contributions de la FCI**
 - **Modifications à la page « Aperçu de l'établissement » dans le Système de gestion des contributions de la FCI**
 - **30 juin 2022 : date limite pour soumettre le rapport d'avancement de votre projet pour 2021-2022**
 - **Nouveauté 2022 concernant les rapports annuels des projets du Fonds collège-industrie pour l'innovation et du Fonds des collègues**
 - **Nouvelle initiative de communication visant à mettre en valeur votre contribution de la FCI**
 - **Dates importantes à venir**

Aux fins d'analyse : liste des avis d'intention soumis au concours 2023 du Fonds d'innovation

Nous venons de publier en ligne la [liste des avis d'intention](#) soumis au concours 2023 du Fonds d'innovation. Si votre établissement a soumis un avis d'intention dans le cadre de ce concours, nous vous invitons à parcourir cette liste pour cibler des projets complémentaires au vôtre ou qui offrent d'éventuelles occasions de collaboration ou d'initiatives multiétablissements. La liste présente un sommaire de chaque projet proposé ainsi que le nom des responsables du projet, celui de l'établissement administratif ainsi que des établissements partenaires et enfin, quelques mots clés fournis par les établissements demandeurs.

La date limite pour soumettre un avis d'intention était le 23 février 2022. Nous avons reçu 310 avis d'intention de 67 établissements admissibles, pour une demande d'environ 1,14 milliard de dollars en financement de la FCI.

Par type d'établissement

Type d'établissement	Nombre d'avis d'intention (et en %)	Coût total en \$ (et en %)	Montant total demandé à la FCI en \$ (et en %)	Moyenne du montant demandé à la FCI (\$)
U15 et hôpitaux affiliés	215 (69 %)	2 172 M\$ (72 %)	821 M\$ (72 %)	3,82 M\$
Autres universités de grande envergure	51 (16 %)	421 M\$ (14 %)	167 M\$ (15 %)	3,27 M\$
Petites universités	37 (12 %)	284 M\$ (9 %)	104 M\$ (9 %)	2,81 M\$
Organismes à but non lucratif	4 (1 %)	112 M\$ (4 %)	38 M\$ (3 %)	9,66 M\$
Collèges	3 (1 %)	15 M\$ (1 %)	6 M\$ (1 %)	1,97 M\$

Selon la taille du projet

Montant demandé à la FCI (\$)	Nombre d'avis d'intention (et en %)	Montant total demandé à la FCI en \$ (et en %)
Plus de 10 M\$	8 (3 %)	130 M\$ (10 %)
Entre 4 et 10 M\$	83 (27 %)	500 M\$ (35 %)
Entre 2 et 4 M\$	133 (43 %)	392 M\$ (44 %)
Moins de 2 M\$	86 (27 %)	115 M\$ (11 %)
Total	310 (100 %)	1 137 M\$ (100 %)

Étant donné que nous nous appuyons sur les avis d'intention pour former les comités d'évaluation et que ces avis ont été soumis, il n'est plus possible de modifier les noms des responsables d'équipe ni de l'établissement administratif dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) à cette étape du processus du concours. Cette mesure vise à éviter tout éventuel conflit d'intérêts avec les membres des comités d'évaluation. Toutefois, dans l'éventualité où vous auriez à effectuer un tel changement, veuillez contacter votre chargé ou chargée de programmes dans les plus brefs délais. Nous effectuerons alors la modification pour vous dans le SGCF.

12 avril 2022 : date limite pour soumettre une proposition au concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

C'est avec plaisir que nous avons repris le cours du processus du concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques à l'intention des installations de bioconfinement et des installations pour gros animaux. L'appel à propositions révisé est publié sur Innovation.ca. Les établissements ayant présenté un avis d'intention l'automne dernier sont à présent invités à soumettre leur proposition avant le 12 avril 2022.

19 mai 2022 : date limite pour soumettre un avis d'intention au concours intégré du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

C'est aussi avec plaisir que nous vous informons du lancement du concours intégré du **Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**, qui a eu lieu le 21 mars dernier. Le financement de ces deux fonds a fait l'objet d'une annonce dans le budget fédéral de 2021. Le Fonds de recherche biomédicale

du Canada investira jusqu'à 225 millions de dollars sur quatre ans pour soutenir la recherche appliquée à haut risque, la formation et le développement de talents, tandis que le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques investira jusqu'à 338 millions de dollars pour répondre aux besoins en matière d'infrastructure.

Le Fonds de recherche biomédicale du Canada, géré par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements au nom des trois organismes fédéraux de financement de la recherche, et le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques, administré par la FCI, sont fondés sur une approche écosystémique conçue de manière à tableer sur les atouts et l'infrastructure en place et à créer des partenariats entre divers secteurs, y compris le secteur industriel et les installations de recherche gouvernementales. Pour optimiser l'impact et faire en sorte que les investissements soient complémentaires et se renforcent mutuellement, les programmes comportent un processus concurrentiel intégré en deux étapes.

Étape 1 : choix des pôles de recherche

L'étape 1 du concours porte sur la sélection de trois à cinq pôles de recherche. Pour cette étape, la date limite pour soumettre un avis d'intention est fixée au 19 mai 2022 et la date limite pour soumettre une proposition au 21 juillet 2022.

Étape 2 : projets de recherche au concours du Fonds de recherche biomédicale du Canada et demandes d'infrastructure au concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques à l'intention des pôles retenus

Après l'étape 1, un appel à propositions national ouvert pour des projets associant la recherche appliquée, la formation en recherche et les infrastructures en lien avec les pôles de recherche retenus sera lancé.

D'une part le financement octroyé contribuera à mettre en place une filière de personnel hautement qualifié et de nouvelles technologies. D'autre part, il appuiera le transfert de connaissances de la recherche universitaire à des applications et à des produits commerciaux.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter la page Web du **Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**, qui fera l'objet d'une mise à jour régulière jusqu'à la fermeture du concours.

Printemps 2022 : versement des paiements du Fonds d'exploitation des infrastructures

Au cours du printemps 2022, nous effectuerons un paiement aux établissements pour toute partie non utilisée de leur enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures mise à disposition avant le 1^{er} avril 2018. En avril, vous recevrez une lettre si votre établissement est visé par un tel paiement, indiquant le montant du paiement et les détails du calcul.

Votre établissement pourra rédiger une demande pour une partie supplémentaire du montant de son enveloppe dans son rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures (à soumettre avant le 15 juin 2022) dans l'éventualité où le paiement du printemps ne suffirait pas à couvrir les besoins immédiats.

Pour obtenir un complément d'information, consultez la page Web du [Fonds d'exploitation des infrastructures](#) sur notre site Innovation.ca.

Modifications à la page du « Fonds d'exploitation des infrastructures » dans le Système de gestion des contributions de la FCI

Il y a peu, nous avons modifié la présentation de votre enveloppe du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF). Vous pouvez maintenant y voir à la fois les sections « enveloppe FEI non versée » et « enveloppe FEI non utilisée ». Par ailleurs, nous avons modifié la méthode de calcul de l'« enveloppe FEI non utilisée » et actualisé les définitions ci-dessous. Vous pouvez également consulter ces définitions dans le SGCF en cliquant sur « Obtenir la description de l'enveloppe ».

Enveloppe FEI non versée

Il s'agit du montant égal à l'enveloppe FEI disponible moins les versements totaux de la FCI. Elle représente la portion de l'enveloppe disponible pour l'établissement. Dans son rapport annuel du FEI, l'établissement ne peut pas demander du financement d'exploitation d'infrastructure supérieur à l'enveloppe FEI non versée.

Enveloppe FEI non utilisée

Il s'agit du montant égal à l'enveloppe FEI disponible moins les dépenses réelles totales déclarées dans le dernier rapport annuel du FEI soumis par l'établissement. Ce montant ne comprend pas les dépenses prévues indiquées dans le dernier rapport annuel du FEI.

Modifications à la page « Aperçu de l'établissement » dans le Système de gestion des contributions de la FCI

Nous avons modifié l'apparence de la section « Fonds d'exploitation des infrastructures » de la page « Aperçu de l'établissement » dans le Système de gestion des contributions de la FCI. De plus, comme le montre le tableau 1 ci-dessous, la méthode de calcul de l'« enveloppe FEI non utilisée » est maintenant établie en fonction des dépenses réelles totales déclarées dans votre dernier rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures et non plus en fonction des paiements que vous avez reçus de la FCI. La page « Aperçu de l'établissement » ne présente qu'un sous-ensemble des informations relatives au Fonds d'exploitation des infrastructures. Les détails complets de votre enveloppe FEI se trouvent à la page « Fonds d'exploitation des infrastructures » dans le SGCF.

Tableau 1 – Nouvelle méthode de calcul de l'enveloppe FEI non utilisée, telle qu'affichée sur la page « Aperçu de l'établissement » dans le Système de gestion des contributions de la FCI

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)	
Enveloppe globale	1 000 000 \$
Entente de contribution financière	
Enveloppe disponible	800 000 \$
Moins les dépenses réelles selon le dernier rapport annuel 	(500 000 \$)
Enveloppe disponible non utilisée	300 000 \$
Dernier rapport annuel soumis	2021-03-31
Statut du dernier rapport annuel	Approuvé

Nous avons également amélioré la section « Rapports financiers » afin de clarifier ce que vous devez faire au moment de produire un rapport financier présentant des éléments en souffrance.

30 juin 2022 : date limite pour soumettre le rapport d'avancement de votre projet pour 2021-2022

Chaque année, grâce aux rapports d'avancement de projet, nous recueillons des renseignements sur les projets que nous finançons et qui ont été mis en service. Un projet est considéré mis en service lorsque l'établissement soumet un rapport financier final à la FCI ou que la personne responsable du projet ou de l'équipe répond par l'affirmative à la question qui est posée sur l'état de la mise en service dans le Système de gestion des contributions de la FCI.

En général, les questions du rapport d'avancement de projet portent sur les points suivants :

- Les difficultés encourues lors de l'installation de l'infrastructure ou lors de son exploitation et de sa maintenance ultérieurement;
- La qualité et la durée de vie utile de l'infrastructure;
- Les sources de financement pour assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure;
- Le degré d'utilisation de l'infrastructure;
- Des renseignements sur les utilisateurs et utilisatrices;
- Les collaborations et partenariats de recherche;
- Les résultats de la recherche (par exemple : publications, présentations à des conférences);
- Les actifs intellectuels (par exemple, propriété intellectuelle, accords de licence, entreprises dérivées);
- Les répercussions sur la formation du personnel hautement qualifié;
- Les avantages pour la population canadienne.

Nous utilisons ces renseignements pour rendre compte de la valeur des investissements de la FCI sur les plans socioéconomique et environnemental de même que pour favoriser l'amélioration continue de la conception et de la prestation de nos programmes.

Vous pouvez maintenant accéder au module du rapport d'avancement de projet et à la question portant sur l'état de la mise en service pour 2021-2022 dans le Système de gestion des contributions de la FCI. La date limite pour répondre à la question sur l'état de la mise en service et soumettre le rapport d'avancement de projet est le 30 juin 2022.

Les personnes responsables de projet ou d'équipe qui remplissent un rapport d'avancement de projet dans le Système de gestion des contributions de la FCI pour un projet soumis avant octobre 2020 seront d'abord invitées à reclasser leur projet à l'aide de la nouvelle **classification canadienne de la recherche développement**. Ces renseignements nous permettront d'augmenter l'utilisation que nous faisons de la classification dans nos prochaines analyses sur les projets financés par la FCI, y compris les projets classés selon notre ancien modèle de classification.

Nouveauté 2022 concernant les rapports annuels des projets du Fonds collègue-industrie pour l'innovation et du Fonds des collègues

Cette année, nous avons mis en place une nouvelle exigence relative à la production d'un rapport d'avancement annuel pour les projets financés dans le cadre de l'ancien Fonds collègue-industrie pour l'innovation ou du nouveau Fonds des collègues. Dorénavant, les établissements concernés devront remplir un rapport d'avancement de projet chaque année pendant quatre ans suivant la mise en service de leur infrastructure de recherche.

L'adoption d'une approche uniformisée quant à cette exigence de produire un rapport sur une base annuelle, atteste du niveau de maturité que notre Fonds des collègues a atteint et reflète l'importance que le financement des collègues joue dans notre écosystème de recherche. Nous avons récemment présenté cette nouvelle exigence aux collègues, y compris ceux qui doivent produire un rapport d'avancement de projet cette année. Pour toute question, veuillez contacter performance@innovation.ca.

Nouvelle initiative de communication visant à mettre en valeur votre contribution de la FCI

Le 22 février dernier, nous avons lancé une nouvelle initiative de communication qui consiste à entrer en contact avec les chercheurs et chercheuses au moment où l'infrastructure bénéficiant de notre financement est mise en service. Notre souhait est de les amener à se tourner vers nous pour que nous puissions redoubler les efforts mis en place afin de faire connaître l'infrastructure qu'ils utilisent et les travaux de recherche qui en découlent.

Ainsi, nous comptons envoyer un courriel aux responsables de projets dès que notre système de gestion des contributions (SGCF) nous indique que l'infrastructure est mise en service. Dans ce courriel, nous leur demanderons de nous aider à poursuivre notre travail visant à faire connaître la valeur du financement de la FCI par ces moyens :

- **Nous faire part des activités de communication** prévues dans le cadre de leur projet en travaillant de concert avec le service des communications de leur établissement;
- **Commander des autocollants** du logo de la FCI à apposer sur l'infrastructure financée en guise de reconnaissance du soutien obtenu;
- Inscrire leur laboratoire au **Navigateur d'installations de recherche** pour ceux qui sont désireux d'attirer des partenariats de recherche;
- Nous suivre sur **Twitter**, **Facebook** et **LinkedIn** en utilisant la mention #FinancéFCI;
- **S'abonner** à nos communications pour recevoir des mises à jour sur les activités de la FCI.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec votre établissement pour pouvoir communiquer les retombées positives du financement de la FCI.

Dates importantes à venir

Les dates importantes de toutes les occasions de financement de la FCI sont annoncées en tout temps sur notre site Web. Voici quelques dates clés à venir :

7 avril 2022	Date limite pour soumettre un avis d'intention au concours 2022 du Fonds des collègues
12 avril 2022	Date limite pour soumettre une proposition au concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques
19 mai 2022	Date limite pour soumettre un avis d'intention au concours intégré du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Étape 1 : choix des pôles de recherche
7 juin 2022	Date limite pour soumettre une proposition au concours 2022 du Fonds des collègues
14 juin 2022	Séance du conseil d'administration de la FCI
15 juin 2022	Date limite pour soumettre une proposition au concours 2022 du Fonds d'innovation
15 juin 2022	Date limite pour soumettre une proposition au concours du Fonds des leaders John-R.-Evans (Volet non affilié)
21 juillet 2022	Date limite pour soumettre une proposition au concours intégré du Fonds de recherche biomédicale du Canada et du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – Étape 1 : choix des pôles de recherche

Restons en contact. Tenez-vous au courant des activités et des annonces de la FCI : [abonnez-vous](#) à nos communications dès aujourd'hui.